



Académie nationale de Pharmacie

Fondée le 3 août 1803 sous le nom de Société de Pharmacie de Paris
Reconnue d'utilité publique le 5 octobre 1877

La pandémie cannabique

- 1. Face aux dangers du cannabis, dont certains ont été confirmés par de nombreuses études et d'autres récemment mis en évidence, l'Académie Nationale de Pharmacie exprime, à nouveau, son inquiétude face aux chiffres alarmants de la consommation de cette drogue en France. C'est une drogue dangereuse dont l'élimination lente masque la dépendance des consommateurs.**
- 2. Cette toxicomanie au cannabis est devenue une véritable pandémie : la France bat des records de consommation en Europe.**
 - a. 5 millions¹ de fumeurs occasionnels,
 - b. 1,2 millions¹ de consommateurs réguliers d'âge compris entre 12 et 75 ans (> 9 « joints » par mois),
 - c. 550 000¹ consommateurs quotidiens,
 - d. A 17 ans²,
 - 47,8 % des élèves et étudiants l'ont expérimenté
 - 57,1 % des jeunes en apprentissage
 - 60,1 % des « actifs »
 - e. L'expérimentation des 18 – 44 ans a doublé entre 1993 et 2005³.
- 3. La prise de conscience du danger du cannabis a été renforcée ces dernières années en raison de :**
 - a. l'accroissement très important (multiplication par 2 au cours des 10 dernières années et par 10 en 30 ans) de la concentration en principe actif, le tétrahydrocannabinol (THC), dans les produits en circulation,
 - b. le recours fréquent à une nouvelle modalité de consommation, la pipe à eau, qui accroît de façon intense la concentration du THC dans le cerveau.
- 4. L'Académie Nationale de Pharmacie rappelle les principaux dangers, désormais bien établis de cette drogue :**
 - a. dépendance psychique et physique, dont l'intensité est masquée par la très longue rémanence dans le cerveau (c'est la seule drogue stockée pour des jours et même des semaines dans le corps et le cerveau) ;

¹ Source : COSTES J.-M. (sous la direction de), *Cannabis données essentielles* p. 21 et 26: pour 1975 : (OFDT 2007)

² Ibid. p. 26

³ Ibid. p. 31

- b. effets sédatifs, perturbation majeure de la conduite des véhicules à moteur ;
- c. effets anxiogènes (après avoir été perçue et utilisée comme anxiolytique) ;
- d. effets déprimeurs (après avoir été perçue par le déprimé comme antidépresseur) ;
- e. facteur très important de décompensation des états schizophréniques, facteur d'aggravation de ceux ci et de résistance à ses traitements ;
- f. développement du syndrome amotivationnel, avec perturbation des mécanismes éducatifs par trouble de la mémoire opérationnelle et défocalisation de l'attention ;
- g. induction de la consommation d'autres substances addictives : héroïne, alcool, tabac ;

- h. effets cancérigènes (il produit sept fois plus de goudrons cancérigènes que le tabac), il accroît la fréquence des cancers ORL et broncho-pulmonaires, qui de ce fait seront plus nombreux et surviendront plus précocement ;
- i. effets négatifs sur la fonction pulmonaire et en pathologie respiratoire ;
- j. effets délétères cardiovasculaires ;
- k. Effets perturbateurs sur la fécondité, le déroulement de la grossesse et le développement ultérieur du nourrisson ;
- l. Effets déprimeurs sur les défenses immunitaires.

5. L'Académie met en garde contre l'amalgame trompeur entre les activités pharmacologiques éventuelles ou potentielles de certains constituants du cannabis et la banalisation de cette drogue.

L'Académie nationale de Pharmacie recommande :

1. une position claire des pouvoirs publics vis-à-vis des dangers du cannabis, confirmés ou démontrés récemment ;
2. d'améliorer la surveillance de la communication et de l'éducation sur les drogues en faisant appel, notamment, aux diverses institutions, aux Académies nationales⁴, Ordres professionnels, organismes et associations de lutte contre les toxicomanies... ;
3. de diffuser informations et mises en garde sur les toxicomanies, au sein des écoles, collèges, lycées, universités et notamment les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, dans des emplois du temps aménagés à cet effet, avec l'intervention de professionnels de la santé ;
4. de redoubler d'attention à l'égard des messages diffusés par les médias, et de mener une réflexion sur la pénalisation des discours permissifs à l'égard du cannabis.

*Recommandations adoptées par le Bureau de l'Académie nationale de Pharmacie
le 6 novembre 2007*

⁴ L'ANP pour sa part s'y investit significativement, avec ses membres spécialistes des agents psychotropes, elle est prête à prendre une part importante dans ces actions d'information et de formation des formateurs.